

CE FORMULAIRE EST A ADRESSER A :

**COMMISSION PROFESSIONNELLE PARITAIRE
DE LA FERBLANTERIE, DE LA COUVERTURE, DE L'INSTALLATION SANITAIRE, DU CHAUFFAGE, DE LA
CLIMATISATION ET DE LA VENTILATION DANS LE CANTON DE VAUD**
CPP : Rue du Maupas 34, 1004 Lausanne – Case 279, 1001 Lausanne
tél. 021/647.24.25 - fax 021/646.39.03 - E-mail: cpfach@sgip.ch

DEMANDE DE PROLONGER EXCEPTIONNELLEMENT LA DUREE DU TRAVAIL

Sauf urgence, les demandes doivent être formulées au moins deux jours ouvrables à l'avance.

Société/Entreprise

(En cas de sous-traitance, il appartient au sous-traitant de présenter sa propre demande)

Raison sociale : Téléphone :

e-mail : Fax :

Adresse : Localité :

Horaire de travail faisant l'objet de la demande :

Date (s) : Horaire :

Nbre de jour(s) : Nbre de nuit(s) :

Lieu du chantier :

Travaux à effectuer et motifs de la demande :

(merci d'expliquer de manière circonstanciée la nature des travaux et les raisons pour lesquelles ces derniers doivent absolument être effectués en dehors de heures conventionnelles – motifs précis et détaillés), soit :

Travaux :

Motifs :

Nbre de travailleur(s) :

Noms et prénoms :

Lieu et date :

Timbre et signature :